

SAS FERTI OISE
Ferme de Corbeaulieu
60280 Venette
Tél : 06 34 01 39 75
80793391600023

Direction régionale de l'environnement de
l'aménagement et du logement
Unité Départementale de l'Oise
Pour Madame ESTKOWSKI-CHAZOTTES Nathalie,
238, rue de Clermont – ZA de la Vatine
60000 Beauvais

Le : 12/10/2020

Objet : Réponse à l'avis de la DDT sur le dossier d'enregistrement méthaniseur

Madame,

Je soussigné M. Grégoire Lhotte, président de la SAS FERTI OISE, par cette présente lettre, dépose un dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement apportant les modifications demandés par la DDT60.

Numéro de la rubrique	Désignation de la rubrique	Régime
2781-2-b	<i>Méthanisation d'autres déchets non dangereux : la quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j</i>	Enregistrement (E)
2910-a	<i>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</i>	Non concerné (NC)
IOTA 2.1.4.0	<i>Epanchage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0 et à l'exclusion des effluents d'élevage, la quantité d'effluents ou de boues épanchées présentant les caractéristiques suivantes :</i> <i>1° Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m³/an ou DBO5 supérieure à 5 t/an</i>	Autorisation (A)

IOTA 2.1.5.0	<p><i>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</i></p> <p><i>2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha</i></p>	Déclaration (D)
-----------------	--	--------------------

*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé, **R.A.=Rayon d'affichage

La réponse aux modifications demandés est faite par Monsieur Grégoire Lhotte pour le compte de :

Nom	SAS FERTI OISE
Président	LHOTTE Grégoire
Téléphone	06 34 01 39 75
Adresse	Ferme de Corbeaulieu 60280 Venette
Mail	fertioise@orange.fr
SIREN	807 933 916
SIRET	80793391600023
Activité	Production d'électricité

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les suivantes.

Commune	Section	Numéros
Coudun	ZI	24
Coudun	ZI	26

Afin de vous permettre d'instruire notre dossier, vous trouverez ci joint 1 exemplaire papier relatifs aux réponses aux différentes demandes de la DDT60.

Restant à votre entière disposition et vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Grégoire Lhotte

Grégoire LHOTTE
Président



SAS FERTI OISE Ferme de Corbeaulieu-60280 VENETTE TVA Intracom : FR01807933916 RCS COMPIEGNE B 807 933 916 000 15 Tél : 03.44.83.24.62
--